

(A)

(N° 34.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1900.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la Commission, par M. OOVERLEAUX.

I

Demande du sieur Richard-Émile KRAWEHL.

MESSIEURS,

Le sieur Krawehl, né à Bückeburg (principauté de Schaumburg-Lippe), le 5 avril 1870, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 12 octobre 1887, et exerce, à Anvers, la profession de commissionnaire-expéditeur.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays d'origine, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Krawehl remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

O. OOVERLEAUX.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

II

Demande du sieur Hirsch WEINBERG.

MESSIEURS,

Le sieur Weinberg, né à Cracovie (Autriche), le 22 novembre 1839, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 7 juillet 1887, et exerce, à Anvers, la profession de négociant en diamants.

Il a épousé une femme de nationalité russe et il est père d'un enfant né en Belgique.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays d'origine, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Une demande de grande naturalisation du pétitionnaire a été repoussée par la Chambre, le 8 mars 1898, par soixante-trois voix contre trente-deux.

Votre Commission estime que le sieur Weinberg remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

O. OUVÉRLÉAUX.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

